



## Gestion de la forêt

des problèmes d'approvisionnement à court terme résultant, par exemple, d'incendies.

### Un surplus appréciable

Au Canada, les provinces possèdent 69 p. 100 des forêts autres que les réserves, le gouvernement fédéral 23 p. 100, le secteur privé 8 p. 100. La superficie totale des forêts provinciales est de plus de 216 millions d'hectares, mais un peu moins de 149 millions d'hectares seulement sont affectés à la production du bois. La majeure partie des terres forestières provinciales inexploitées est située, comme la plupart des forêts administrées par le gouvernement fédéral, relativement au nord et loin des centres d'utilisation. La superficie relative des terres forestières affectées à la production de bois varie beaucoup d'une province à l'autre : 100 p. 100 dans les provinces atlantiques, 90 p. 100 dans l'Ontario, mais 30 p. 100 en Saskatchewan.

D'après les prévisions, la demande de bois passera de 112 millions de mètres cubes en 1968 à 215 millions de mètres cubes en l'an 2000. La production canadienne a été, en moyenne, au cours des années 1964-1968, de 107 millions de mètres cubes par an, provenant surtout des 176 millions d'hectares de forêts affectées à la production. Or, de cette superficie, seulement un peu plus de 154 millions d'hectares ont été inventoriés et on a calculé que leur potentiel annuel s'établissait à 239 millions de mètres cubes.

Il existe donc un surplus appréciable de bois au Canada, bien qu'il y ait, dans certaines régions et pour certaines espèces, des pénuries auxquelles on pourrait remédier par l'amélioration des aménagements et des traitements sylvicoles là où l'investissement serait rentable. De même, une utilisation accrue de chaque arbre et de certaines espèces serait de nature à augmenter les ressources. Le surplus actuel ne dispense pas en effet de chercher les moyens propres à augmenter, à terme, la production de bois afin de répondre à l'accroissement de la demande, à condition que ce but soit atteint par un accroissement intelligemment mené de la productivité des terres forestières et non par une surexploitation qui détruirait à long terme l'immense richesse naturelle qu'est la forêt canadienne.

### Le projet d'une province

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick tente actuellement une expérience de gestion forestière qui vise à concilier les besoins de l'industrie et la protection de l'environnement.

En 1973, plus d'un million d'acres de terres (2) auparavant détenus sous permis par une grande compagnie papetière ont été confiés, dans le cadre d'un projet provincial, à l'administration des forêts du Nouveau-Brunswick qui, en collaboration avec les ministères provinciaux des ressources naturelles et de l'expansion économique, a pris en charge la gestion et la restructuration forestière de ces terres. Une réglementation a été élaborée de façon à établir une distinction entre bois de pulpe et bois d'œuvre et à utiliser entièrement le bois coupé. Si la pulpe est en effet utilisée par les usines de pâtes à papier, la sciure et les copeaux peuvent servir à la fabrication de panneaux de particules

2. Un million d'acres équivaut à 404 600 hectares.



et l'écorce peut, au prix d'une chambre de combustion particulière, fournir de la chaleur pour le séchage du bois de construction. L'administration provinciale, responsable de la coupe et du reboisement, estime pouvoir augmenter notablement la récolte par la plantation de meilleures variétés d'arbres. L'implantation de nouvelles essences, d'origine scandinave, devrait aussi permettre la création d'une industrie du meuble et, partant, d'un artisanat local. Non seulement toute exploitation inconsidérée est bannie, mais encore les terres forestières en question seront réaménagées en fonction des loisirs et de l'écologie. Ainsi la coupe sera restreinte, en certains endroits, pour ne pas créer de grands espaces découverts qui priveraient les animaux sauvages de leur habitat et dépeupleraient la forêt à plus ou moins longue échéance. Enfin, une politique d'utilisation des sols sera menée en collaboration avec le ministère de l'agriculture de la province.

### Productivité et reboisement

Pour améliorer la productivité de la forêt, on commence à traiter les sols à l'azote afin de les fertiliser et de stimuler la croissance des arbres. On a été amené également, dans certains cas, à ensemercer et à planter pour régénérer la végétation. Jusqu'à présent, on a repeuplé artificiellement environ 1 600 000 hectares. D'ici à 1985, on atteindra 4 millions d'hectares. Il convient cependant d'aborder la régé-

neration artificielle des forêts avec intelligence et prudence, car les peuplements d'une seule espèce sont habituellement moins stables que les peuplements mixtes. Ils sont en particulier plus vulnérables aux maladies et aux insectes.

Les nouvelles techniques de récolte contribuent beaucoup à accroître le rendement de la forêt, tant du point de vue physique qu'économique (3). Grâce aux tronçonneuses à moteur et aux cisailles hydrauliques, la hauteur des souches a été réduite. La mécanisation de l'ébranchage a permis d'utiliser de façon économique des grumes de plus petit diamètre au fin bout. Les systèmes mécanisés rendent possible, d'une manière générale, l'exploitation économique d'un plus grand nombre de peuplements de faible volume. De même, les techniques de récolte par arbres entiers permettent d'utiliser une plus grande partie de l'arbre. Une mécanisation plus poussée ou l'adoption de nouvelles techniques devrait pouvoir améliorer encore le rendement de l'exploitation. Cependant, là aussi, il faut agir judicieusement, car l'intervention des engins lourds peut détruire les jeunes arbres ou encore endommager certains sols et aggraver l'érosion si l'on procède à l'abattage lorsque le sol n'est pas gelé ou couvert de neige.

Il semble cependant que ce sont les techniques de conversion qui devraient,

3. Voir Glenn H. Manning et H. Rae Grimels, Les forêts du Canada : la ressource et son utilisation d'ici l'an 2000, Information Canada, Ottawa 1974.

dans l'avenir, offrir le meilleur moyen d'améliorer la production forestière tout en respectant l'environnement. En effet, les essences les plus utilisées au Canada sont le sapin de Douglas, la pruche et l'épicéa, alors que le peuplier et la plupart des autres feuillus sont sous-utilisés. Si l'important surplus de peupliers et, d'une manière générale, de feuillus, que possèdent déjà les forêts affectées à la production ligneuse, était utilisé, on pourrait satisfaire une bonne partie de la demande prévue dans les dix années qui viennent sans qu'il soit nécessaire de mettre en exploitation de nouvelles terres forestières.

Si l'on rassemble de bonnes données économiques sur les ressources et que l'on développe les multiples possibilités de la forêt parallèlement aux besoins,

le Canada ne devrait pas avoir de difficultés à équilibrer l'offre et la demande dans les trente années à venir. Ces données permettraient en outre d'évaluer avec quelque fondement l'opportunité de travaux de sylviculture et d'aménagement propres à améliorer la productivité de l'ensemble des terres forestières canadiennes, étant entendu cependant qu'il faut éviter d'appliquer sans discernements des techniques d'exploitation intensive qui auraient pour seul but d'augmenter la production et qui, à long terme, auraient pour effet de détruire une partie des richesses forestières du pays. L'expérience montre en effet que la mise en valeur des forêts est largement conditionnée par la planification et par la mise à disposition d'une information appropriée sur les ressources. ■

conjoncture

## Échanges commerciaux France-Canada



La France et le Canada appartiennent au groupe des nations les plus actives sur le plan commercial : avec 26,1 milliards de dollars, la France était en 1973 le quatrième exportateur mondial ; avec 20,1 milliards de dollars, le Canada occupait alors le sixième rang. Chacun des deux pays assure d'ordinaire de 5 p. 100 à 6 p. 100 de l'ensemble des échanges internationaux de marchandises (1). Pourtant, le commerce entre les deux pays est encore peu développé. En 1973, la France a importé pour 166 milliards de francs de marchandises, dont 1,4 milliard en provenance du Canada. Les ventes canadiennes à la France ont donc représenté 0,9 p. 100 des achats français. La même année, le Canada a importé pour 23,3 milliards de dollars de marchandises, dont 330 millions de dollars en provenance de la

France. Les ventes françaises au Canada ont donc représenté 1,4 p. 100 des achats canadiens.

Le rythme de développement des échanges s'est cependant accéléré. De 1960 à 1970 les échanges globaux entre les deux pays (total des exportations et importations françaises) se sont accrus de 12 p. 100 à 13 p. 100 par an. Pour les cinq dernières années (1969-1973), le taux de croissance annuelle a été de 22,6 p. 100. Ce taux correspond à un doublement de la valeur des échanges mutuels tous les quatre ans. On relève en outre que la part des produits finis industriels dans les ventes canadiennes à la France, part qui n'était que de 13 p. 100 en 1969, est maintenant de l'ordre de 25 p. 100.

1. Sur le commerce extérieur du Canada dans son ensemble, voir Canada d'aujourd'hui, octobre 1974.